

Le Conseil Syndical s'est réuni le 3 Décembre 2024 à 10h00 à Pithiviers le Vieil, en l'absence du quorum, Monsieur le Président a reconvoqué l'assemblée délibérante le 9 Décembre 2024 à 9h30 à Estouy (les remarques et questions ont été formulées lors de la séance du 3 Décembre 2024).

Aucunes remarques ni questions ont été formulées lors de la séance du 9 Décembre 2024.

Délégués titulaires présents : Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE

Communauté de Communes de la Forêt :

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. BARRIER, DUAULT, RIVIERE.

Communauté de Communes du Pithiverais : M. LAIZEAU.

Absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : MM. BEAUVALET, DETROIT, Mme IVALDI, MM. TESTA, DENIS, DAUVILLIER, Mme BAUDU, MM. HARDOUIN, ROBERT, BRIE, PELLE.

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret : MM. GOUT, BOUYSSOU, CHACHIGNON, LEBRET, Mme DUPRE, MM. BESNARD, BOURGEOIS, MONCEAU, CHANTEAU, DA SILVA, BRISSON, LOISEAU.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Mme BELOEIL, MM. EUVRARD, MURAT, BARBERON, GUERTON, Mmes LEVY, DEFROMERIE, MM. BERARD, DESBOIS, LESSEUR, PILLETTE, COURTOIS, BLONDEAU, BERTHELOT, LALUQUE, ROUSSEAU, ARCHENAU, GAINVILLE, GUERTON, RICHET, BREUILLARD, Mme RAUTURIER, MM. GAURAT, GIRARD, BOUTELLE, BAUER, BREDONTIOT, SEVIN, Mme MASURE, MM. SUTTIN, DELAPLANCHE, LESSEUR COULON, PROFFIT, MANGEANT, CRISSA, VOLKRINGER, DA SILVA, LEROY, LACOMBE, CAILLARD, NICOLLE.

Communauté de Communes du Pithiverais : Mme BRRAULT, MM. PERRIER, BERTHIER, ROCHER, BOUARD, BOBET, PERON, Mme GASTELIER, M. BARJONET, Mme VALLOIS, MM. COLMAN, LEGRAND, DAUDIER, VICECONTI, Mme MERCIER, MM. Marc GROSSIER, Benoît GROSSIER, Mme ROBILLARD, MM. GUERINET, VINCENT, Mmes COQUIL, PAILLOUX, MM. GRILLERE, YOYOTTE, MONCEAU, Mme POINCLoux, MM. BROSE, SOUILAH, LANGUILLE, DOUILLET, MOUSSINET, Mme SERGENT, MM. ALLIMONIER, PALLU, TRANSON, HUTTEAU, DURAND.

Pouvoirs

Monsieur BROSE a donné pouvoir à Monsieur de BOUVILLE.

Assistaient également à la réunion :

Emmanuel CAMPLO : chargé de mission.

Éric MENARD : technicien de rivière

Lucie Riant MARCHAND : secrétaire/comptable

Hugo VIRETTO : chargé de mission

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 3 Juillet 2024 et du compte-rendu de la réunion syndicale du 21 Octobre 2024.
- Délibérations à prendre
- Vie syndicale.
- Questions diverses.

Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 3 Juillet 2024 et du compte-rendu de la réunion syndical du 21 Octobre 2024

Après sollicitation des délégués par le Président, aucune remarque n'est formulée. Le Président soumet les comptes-rendus à l'approbation de l'assemblée. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Délibérations prises

- ❖ Régularisation de l'amortissement du bien n°2013-1 par le compte 1068 autorisant le SGC de Pithiviers à procéder à celle-ci par schéma libre.
- ❖ Décision modificative n°1 : ajustement chapitre 024 produits de cessions d'immobilisations.
- ❖ Décision modificative n°2 : amortissement des subventions reçues transférées.
- ❖ Autoriser Monsieur le Président à régler les factures d'investissement à hauteur du quart des crédits votés en 2024.
- ❖ Les règles relatives au rattachement des charges et produits.
- ❖ Travaux restauration 2025.
- ❖ Demande de subvention pour l'équipe technique salaires et charges pour l'année 2025 auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

- ❖ Recrutement de 2 stagiaires en master M2 et demande de subventions pour les salaires et charges auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- ❖ Délibération sur la convention de financement de l'action 0.1 du PAPI Juine Essonne Ecole en 2024-2025.

Vie Syndicale

Mr VIRETTO prend la parole pour expliquer le financement de l'action 0.1 du PAPI Juine Essonne Ecole. Cette action concerne la participation au financement de l'animateur Rémy Chaumeron situé dans les locaux du Conseil Départemental du 91, la particularité c'est que la délibération avait déjà été votée mais les fonds verts ont été revus à la baisse, ce qui contraint le Département du 91 à effectuer une légère augmentation d'un montant de 200 €. Ce qui donne une participation financière pour l'année de 2 340 €. Monsieur de BOUVILLE en profite pour rebondir sur une information donnée par le Département du 91 porteur du PAPI, nous avons reçu un mail nous informant d'un budget très serré voire en difficultés

Monsieur de BOUVILLE redonne la parole à Monsieur VIRETTO pour faire un point sur le programme des travaux de restauration. Monsieur VIRETTO informe l'assemblée qu'il y a deux tronçons de terminer sur les quatre prévus à savoir :

- les travaux du Marais de Tinville sur la commune de Briarres sur Essonne.

Ces travaux ont fait l'objet d'une restauration de la zone humide avec réouverture de milieu, c'est une roselière qui a été ouverte par broyage avec exportation, en parallèle il y a eu l'installation d'un observatoire ornithologique qui donne sur la zone humide avec des bancs dans une maisonnette. L'idée de ce projet est de pouvoir y rester autant de temps que l'on veut afin d'y observer la faune.

Ensuite il y avait un bras qui alimentait en eau le marais avec plus ou moins de problème de gestion hydraulique, c'est pour cela qu'il y a eu une passerelle d'installée avec un ouvrage pour pouvoir réguler le flux.

Un sentier pédagogique a été créé et aménagé entre le Moulin de Châtillon et cet observatoire ainsi que l'installation d'un ouvrage hydraulique pour un montant de total de 55 149,47 € HT financé à 80%. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise RICHARD située sur Orléans. Monsieur VIRETTO précise que ce site est accessible tout le temps une fois que le site sera stabilisé avec le beau temps.

- les travaux au Lavoir de Nibelle sur la Rimarde

Ces travaux ont fait l'objet d'une restauration de la continuité écologique, avec un effacement d'ouvrage qui était situé juste à l'amont de la route départementale à savoir des anciennes vannes et pelles de vannes qui ont été supprimées et en parallèle il y avait l'ancien bras qui venait du Moulin qui a été remis eau.

Également, il y a une gestion de la Renouée du Japon avec une technique de bâchage résistante aux UV qui restera en place au moins six ans. (comme cela a eu lieu sur la commune de Mareau aux Bois).

Lorsque le cours d'eau a été restauré dans son ancien bras il y a eu également la réalisation d'une recharge granulométrique avec une restitution de sédiments de matières minérales plus ou moins grossière dans le fond du lit pour rediversifier et redynamiser l'écoulement et les habitats pour un montant de 54 198,60 € HT financés à 80%. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise CHOIGNOT située à Surgères.

Mr VIRETTO souhaite faire un point de manière anecdotique sur ce pont car il y a eu un aménagement du réseau pluvial qui se déverse dans le cours avec la réalisation d'une petite rampe en enrochement également réalisée par l'entreprise CHOIGNOT.

Mr MENARD fait état des travaux de restauration en cours au moulin de la Rochette, leur nature et le phasage des opérations. Il explique l'intérêt de cette intervention et les difficultés rencontrées en raison des conditions climatiques actuelles.

Mr MENARD rappelle que par la suite, il y aura les travaux de restauration des Gouffres sur la commune de Neuville aux Bois puis les travaux de restauration de la continuité écologique sur l'Œuf à Pithiviers le Vieil. Il explique que cette dernière opération aurait dû être réalisée en 2023 mais la peupleraie qui était en place sur les parcelles riveraines et concernées par les interventions n'a pas été exploitée comme cela était prévu initialement avec le propriétaire.

Mr MENARD fait le point sur les travaux d'entretien. Pour l'année 2024, nous sommes intervenus sur des retraits d'arbres (191 au total à ce jour) et embâcles multiples sur les différents cours d'eau des bassins versants en notre compétence. Nous sommes également intervenus sur les différents sites Espaces Naturels Sensibles en notre compétence malgré les conditions climatiques qui ne nous ont pas été favorables. Nous avons réalisé un entretien par fauche sans exportation sur les secteurs amont des deux Rimarde, de l'Œuf à Mareau aux Bois, de la Varenne à Mareau aux Bois et nous avons été interrompu par le retour de la pluie. Ces interventions doivent reprendre si les conditions climatiques s'améliorent de manière à ne pas trop abimer les chemins et bandes enherbées.

Le Syndicat est également intervenu sur la gestion des Saules en têtard sur la Rimarde.

Mr Gérard SUTTIN signale que les chemins et bandes enherbées ont été fortement endommagées par ces opérations et qu'en cas de contrôle PAC les agriculteurs risquent des pénalités. Il explique également qu'au vu des conditions climatiques du moment les entreprises n'auraient pas dues intervenir.

Mr MENARD explique que concernant les chemins sur Nancray sur Rimarde, leurs états étaient déjà dégradés avant l'intervention par les agriculteurs riverains et que le chauffeur de l'engin forestier avait pris soin de rouler sur toute la largeur des emprises de passage ce qui les a partiellement remis en état. Nous avons pris soin de prendre des photos avant notre passage et après puis nous avons également constaté que les mêmes exploitants ne se sont pas posés de questions pour y repasser et les dégrader à nouveau.

Mr MENARD explique que ce sont les élus de certaines communes riveraines et exploitants agricoles riverains qui ont insisté pour que le Syndicat intervienne. Il rappelle également que la gestion des cours d'eau est encadrée par une réglementation qui impose des périodes d'interventions et que des arrêtés préfectoraux sont quelques fois contradictoires avec la politique agricole. Si des agriculteurs étaient contactés pour des non respects de bandes enherbées par la direction des territoires nous sommes prêts à nous en expliquer avec l'administration concernée. Il est également plus simple de reprocher des dégradations sur un chemin à un Syndicat de Rivière qu'à un exploitant agricole lors du transport de betteraves ou autres, pour autant les deux ont les mêmes droits d'usages sur ces pistes.

Pour faire suite à cette intervention le SMORE a missionné l'entreprise d'insertion ASER pour ramasser les branches au sol dans les parcelles impactées par les travaux et terminer l'intervention.

Mr MENARD fait état des problèmes de pollutions multiples qui viennent d'avoir lieu sur l'agglomération de Pithiviers. Nous avons subi quatre pollutions coup sur coup, une première d'origine chimique qui a engendrée une couleur rougeâtre à la rivière Œuf, une seconde d'origine minérale provenant d'un chantier de forage de géothermie situé place des halles à Pithiviers, d'une troisième aux hydrocarbures provenant d'une zone artisanale de Dadonville et une quatrième provenant d'un déversement d'huiles de vidanges par les occupants d'un garage clandestin. Les investigations sont en cours, elles sont diligentées par les services de l'Office Français pour la Biodiversité.

Mr CAMPLO présente le nouveau logo du SMORE redessiné dans le cadre de la création du site Internet. Il reprend la symbolique de l'ancien logo, à savoir les deux cours d'eau, Œuf et Rimarde, se rejoignant pour former l'Essonne, le roseau symbolisant les zones humides et la libellule pour la biodiversité. Il présente également le site internet du SMORE qui vient d'être mis en ligne.

Monsieur RICHER souligne que le site est très complet et pratique. Il suggère que soit mise en place une newsletter avec un système d'abonnement.

Monsieur SUTTIN propose que l'information de la mise en ligne du site internet soit diffusée par les communes via l'application PanneauPocket.

Monsieur CAMPLO indique que cela a déjà été suggéré par mail aux Mairies.

Monsieur VIRETTO expose le sujet suivant : une relance de quelques riverains en octobre concernant les problèmes d'inondations sur la Laye du Sud et les parcelles riveraines
Concernant ce sujet, une réunion s'est tenue à la Chambre d'Agriculture. Lors de celle-ci, il a été rappelé l'historique de cet ancien dossier qui est à l'origine de la fusion du Syndicat de la Laye du Sud qui était un Syndicat de drainage et le Syndicat de l'Œuf de l'époque avec déjà le sujet des problématiques d'inondations et notamment des questionnements sur des travaux potentiels à faire sur le cours d'eau.

En 2014, Monsieur DESFORGES avait fait une première relance sur l'envasement de la Laye du Sud qui provoque le développement d'une végétation luxuriante et occasionne des débordements localisés. Monsieur VIRETTO en profite pour présenter la Laye du Sud qui est un cours d'eau temporaire situé à l'amont du bassin versant juste en sortie de forêt d'Orléans, et qui dit cours d'eau temporaire, dit qu'en période d'été ou les niveaux sont bas, il y a un développement de végétation très important qui se développe au sein du lit mineur. Ce développement entraîne un stockage de sédiments et donc un envasement de la Laye du Sud qui avec une absence quasi totale de ripisylves et d'ombrages ce qui ne frêne pas le développement de végétation
Nous sommes sur un cours d'eau à l'image des autres cours d'eau que l'on a sur le territoire à savoir une très faible pente qui a déjà été rectifiée, ce qui n'arrange pas sa topographie et ce qui donne la création de zones de stockage de sédiments.

En 2020, une visite de terrain a eu lieu pour un autre problème sur un busage cassé et cette problématique d'envasement était revenue.

Il faut savoir qu'en parallèle de tout cela, différentes études ont été réalisées en mettant dans la boucle la DDT.

En 2020, il y a eu une nouvelle relance de Monsieur DESFORGES et en 2021, la réalisation d'une visite avec différents représentants : Monsieur NIOCH de la FDSEA, Monsieur CARRIERE de la DDT, Monsieur DESFORGES l'un des propriétaires, Monsieur de BOUVILLE Président du SMORE, Monsieur COULON (Vice-Président du SMORE), ainsi que les 3 agents du SMORE (MM. MENARD, CAMPLO et VIRETTO).

Lors de cette réunion, la problématique a été abordée et la conclusion qui en est ressortie est de :

- définir la problématique, les historiques d'un point de vue travaux mais aussi d'un point de vue entretien associé à la Laye du Sud. La problématique également en lien avec la départementale qui longe les parcelles de Monsieur DESFORGES.

- définir les causes et origine du problème.
- les contraintes qui gravitent autour.
- les solutions potentielles.

Monsieur VIRETTO précise que ce dossier lui a été confié lors de sa prise de poste en 2021. Dans un premier temps il a travaillé sur de la bibliographie de manière assez large en se basant sur les cartes anciennes, il s'est également rendu aux archives départementales pour trouver différentes informations à propos de ce sujet, les archives internes au SMORE, les différents plans cadastraux, mais aussi une phase conséquente de terrain avec des relevés les différentes hauteurs de sédiments sur un secteur assez précis de la Laye du Sud.

Mais de manière globale sur l'ensemble du linéaire il y a eu plusieurs relevés de sédiments au niveau des ponts, ce qui donne une image assez précise de cet effet de comblement de la Laye du Sud.

Également, il y a eu différents passages de drones effectués pour avoir une topographie précise, afin d'avoir un schéma des écoulements assez fin. Pour finir il y a eu différents suivis lors des crues qui ont lieu ces dernières années, afin de voir comment se comporte les zones de débordements.

D'autre part, Monsieur VIRETTO a réalisé toute une modélisation sur l'ensemble du bassin versant, qui permet de modéliser les écoulements des cours d'eau, les ruissellements et les zones de stockage et des expansions des crues. Ce qui fait qu'avec toutes les données (en RGE Alti 1m + lidar) de l'étude, on obtient le réseau hydrographique, la délimitation des unités hydrographiques, cela correspond au Bassin Versant. Avec toutes ces données, on obtient une carte d'indices topographiques, permettant d'avoir les écoulements, les ruissellements et toutes les zones humides, les zones de stockage sur le bassin.

Ce qui permet d'identifier les zones d'expansion de crues potentielles, les actes de ruissellements et les zones de stockage temporaire.

Pour synthétiser, ce qui a pu être obtenu à la suite des résultats c'est un cours d'eau comme tous les cours d'eau à l'échelle nationale qui a été curé pendant une période de 1860 à 1919 au minimum, des arrêtés préfectoraux très réguliers étaient actés pour le curage de la Laye du Sud.

En 1946, un premier projet d'aménagement a vu le jour sur la Laye du Sud et la Varenne entrepris par le Syndicat de drainage de Chilleurs aux Bois.

En 1953, il y a eu le rattachement de la Laye du Sud au Syndicat de l'Œuf, sachant que lors de ces études, il avait été dit que si on faisait quelque chose sur la Laye du Sud et qu'on gérait les écoulements de la Laye, il y aurait un impact sur les écoulements à l'aval.

Ce projet devait être de très grande ampleur et quasiment sur tout le bassin versant.

Pour la partie entretien, les archives qui ont été retrouvées sont des documents internes au Syndicat. A l'époque le Syndicat de l'Œuf a réalisé des opérations de faucardage mécanique de 1991 à 1998. Et en 1991 il y a eu la réalisation d'entretien chimique et non mécanique.

En 2005, il y a eu un premier curage au niveau de la RN 152 réalisé par l'entreprise CHOGNOT.

En 2009, il y a eu une opération de fauchage – débroussaillage de la Laye du Sud à Chilleurs aux Bois et Santeau.

Et de 2009 à aujourd'hui, il y a eu des opérations de broyage mécanique du fond du lit de Laye du Sud par le SMORE (en sous-traitance).

Par rapport à ces opérations il y a une alternance entre le bassin de l'Œuf et de la Rimarde pour arriver à passer de manière à satisfaire les communes en fonction des aléas climatiques.

Monsieur VIRETTO souhaite faire un rappel sur l'entretien qui reste à la charge du propriétaire de la rive concernée (maintien du profil d'équilibre du cours d'eau et écoulement naturel des eaux. Art. 215.14 du Code de l'Environnement).

En termes de résultats de terrain, Monsieur VIRETTO a pu identifier plusieurs points de blocage : notamment au niveau de la STEP de Chilleurs aux Bois qui rejette directement dans le cours d'eau. A l'aval de ce rejet, il y a un développement très important de plantes nitrophiles qui aiment les milieux riches se développent et créent un bouchon végétal. Il faut savoir que cette station d'épuration est connue de très longue date de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et des services de l'Etat comme étant défaillante, malheureusement rien n'a été fait.

Cependant comme cette compétence a été transférée à l'échelle communautaire peut-être y aura-t-il des changements à

Autre point de blocage une buse d'un mètre est calée trop haute par rapport au fond du cours d'eau ce qui rectifie la pente et stocke des sédiments. Ce problème serait simple à traiter pour supprimer cet envasement.

Et le dernier impact se situe à l'aval à la ferme du Buisson (où se trouve l'armurerie le long de la Départementale) chez Monsieur DESFORGES, on constate une accumulation de sédiments qui chute d'un seul coup, cela serait dû à trois seuils en béton qui sont au fond du lit du cours d'eau. Ils prennent la rive droite et la rive gauche, sachant qu'historiquement personne ne sait pourquoi ils sont là.

C'est pour cela qu'une visite sur le terrain a été fait avec le Département du Loiret pour leur montrer la localisation, car il n'y avait aucune trace dans leurs archives. La personne du Département du Loiret ne voit pas d'inconvénients à les supprimer, ce qui nous paraît prématuré car nous n'avons pas d'idée de leurs utilités

Également par rapport à ces blocs, se pose la question de qui est propriétaire. Par rapport à cette question c'est assez flou, mais quand on regarde au cadastre c'est bien le cours d'eau qui détermine la limite, du coup il y aurait en tant que propriétaire l'exploitant en rive gauche et en domaine public pour la partie rive droite. La DDT nous a confirmé par

écrit que les travaux resteraient à la charge du propriétaire Ces points seront abordés lors de la prochaine réunion à la Chambre d'Agriculture.

Ce que j'ai pu observer par rapport à la topographie de l'ensemble du bassin versant de la Laye du Sud et notamment sur la rive droite et rive gauche du cours d'eau, c'est un merlon de curage de part et d'autre. J'ai également constaté que le cours d'eau est rectifié, il ne passe pas partout, ce qui fait qu'un merlon de curage et un cours d'eau perché donnent des zones d'accumulation et l'eau ne peut pas retourner au cours d'eau. Donc quand il y a du ruissellement ça se stocke et ça ne retourne pas au cours d'eau, quand il y a un pique de crue, c'est une problématique assez importante et impactante sur l'ensemble du cours d'eau, ce qui peut avoir comme conséquence des impacts sur les cultures.

Maintenant, si on fait le point sur la modélisation que j'ai réalisé sur le ruissellement, on voit clairement les zones de ruissellement et le stockage de l'eau, mais on voit en bordure de la Laye toutes les zones de stockage qui font que ça ne peut pas retourner dans le cours d'eau.

Monsieur VIRETTO informe également l'assemblée qu'avec le Drone acheté par le SMORE, il a pu faire de la topographie le 7 Octobre 2024 suite à la crue, pour voir si on observait les mêmes zones, ce qui s'est avéré idem.

De tout ce travail, Monsieur VIRETTO fait part des analyses concernant tout d'abord l'origine des inondations :

- ruissellement agricole.
- débordements très localisés de la Laye du Sud.
- drainage et busage de plus de la moitié du Sous Bassin Versant de la Laye du Sud. Il faut savoir que la Laye du Sud en son amont a été busée dans des travaux anciens.

Ensuite il y a des causes multiples concernant les débordements à savoir :

- la sédimentation du lit mineur couplée à une absence quasi-totale de ripisylve et enrichissement anthropique.
- topographie défavorable (bas- fond plus bas que le fond de la Laye et contrepente).
- cours d'eau rectifié.
- cours d'eau déplacé de son talweg.
- ponts sous-dimensionnés.

Et enfin les causes multiples du ruissellement :

- absence d'obstacle au ruissellement (haie sur talus, chemin creux...).
- absence de mouillère non exploitée et/ou zone de tampon humide artificielle.
- travail du sol/passages de roues dans le sens de la pente.
- merlons de curage présent tout le long du linéaire du cours d'eau créant une fracture dans la continuité écologique latérale.

Des propositions de gestion des aménagements de la Laye du Sud sont proposées :

- entretien des prairies, idéalement par pâturage (projet de l'ACTA), fauche mécanique annuelle avec valorisation de la matière (fourrage, compostage, méthanisation...).
- entretien de haies et des boisements, avec un maximum de libre évolution (sans aucune intervention extérieure) et la possibilité de valoriser des produits de coupe nécessaire en bois énergie, compostage, méthanisation ? ...)
- indemnisation possible auprès des agriculteurs, avec la possibilité de déclarer des prairies à la PAC, et la piste des paiements pour services environnementaux (PSE) calculés à l'échelle locale.

Pour faire un point sur les différents échanges lors de la réunion avec la Chambre d'Agriculture qui a durée 3h30, il a été évoqué une solution rapide de la part des agriculteurs pour résoudre leurs problèmes et identifier les zones prioritaires pour y faire un curage.

Par rapport à cette proposition, la DDT propose une simplification des démarches règlementaires, concernant la Chambre d'Agriculture, elle reste neutre et sans opinion sur la question.

Du côté du SMORE, nous restons ouverts à un curage d'urgence, mais nous avons précisé que cette solution n'est pas pérenne avec un risque d'accroissement du risque inondation sur les secteurs aval et également un possible problématique du dossier administratif et du financement de l'opération. C'est pour cela que nous avons demandé à la Chambre d'Agriculture une aide dans la rédaction du dossier administratif.

Monsieur COULON remercie Monsieur VIRETTO pour son intervention sur un sujet complexe. Il souhaite préciser que l'endroit évoqué est en partie faites de terres noires qui ne boivent pas et que les infiltrations ne se font pas bien. Ensuite il explique que nous sommes sur une zone de cours d'eau artificiel, alors qu'avant il y avait des méandres. Dans les années 60 on a recreusé un fossé à la pelle, sachant que cette intervention a eu lieu en période de remembrement.

Ce qui fait qu'avec ces épisodes climatiques et ces pluies importantes, dès qu'il tombe 20-25 mm, ça déborde et ça ne retourne pas au cours d'eau d'où cette forte demande de curage. Monsieur COULON précise qu'il va falloir malgré tout trouver une solution raisonnable notamment en procédant à un curage avec des mesures compensatoires, car la demande des agriculteurs est un curage, qui serait une intervention peu onéreuse, sachant que celle-ci pourrait être réalisée par des entreprises locales.

Monsieur COULON propose de faire des opérations témoins ou alors d'acquérir les terrains afin d'y réaliser des zones humides

Monsieur RIVIERE demande si les zones d'expansion de crues peuvent être utilisées pour l'irrigation ?

Monsieur VIRETTO précise que ce type d'aménagement n'est pas prévu pour cet usage.

Monsieur PALLU s'inquiète du fait que le curage puisse accentuer le risque d'inondation sur la commune d'Escrennes située à l'aval.

Il est indiqué que d'une manière générale, le curage de la Laye du Sud répond à un caractère d'urgence pour les exploitants agricoles mais qu'il n'est pas question de le généraliser. La politique de gestion des eaux promue par le SMORE reste bien le ralentissement dynamique des crues et le stockage des eaux de pluies à la parcelle.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45

Le Président,



[Signature]
Antoine-Jacques de BOUVILLE